



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (Anvers, Gand, Ostende, Bruxelles, etc.), departure times, and fares.

ALLEMAGNE. — Francfort, 17 janvier.

La Gazette politique de Munich dit que le gouvernement prussien a l'intention de faire, quant aux mariages mixtes, des concessions propres à applanir les difficultés et en empêcher le retour.

On écrit de la frontière d'Italie, le 7 janvier : L'autopsie de M^{me} la duchesse de Wurtemberg a montré que sa mort a été causée par une non-activité incurable des organes de digestion. On a trouvé la poitrine et les poumons parfaitement intacts.

ANGLETERRE. — Londres, 18 janvier.

Il résulte de rapports officiels, que depuis le commencement des voyages en chemins de fer, il n'a été tué que 10 voyageurs sur plus de 44 millions qui ont pris ce mode de transport.

FRANCE. — Paris, le 20 janvier.

La discussion de l'adresse est terminée. Deux votes sont venus de nouveau donner gain de cause au ministère. Malgré tous les efforts de la coalition, l'amendement proposé par M. de Belleyne au nom de la minorité de la commission et qui impliquait une adhésion à la politique intérieure du cabinet, a été adopté à une majorité de 9 voix, 222 contre 213.

Il serait puéril, dit le Journal des Débats, de faire remarquer ce chiffre de 221, et pourtant toutes les fois que depuis huit ans un danger a menacé la monarchie constitutionnelle, nous avons vu reparaître comme un signe de salut ce chiffre fameux.

Avant-hier, à deux heures, M. le comte Le Hon, ministre plénipotentiaire de Belgique, et M. le comte de Mérode, ont eu l'honneur d'être reçu par le roi.

Il y a eu, hier soir à minuit, réunion des ministres en conseil. Divers bruits ont circulé à son issue. On parlait de dissolution, de prorogation et surtout de la nécessité de mettre un terme à la crise par la formation immédiate d'un cabinet parlementaire. On ajoutait que M. Molé remettrait aujourd'hui sa démission ainsi que celle de ses collègues à S. M.; mais qu'avant de se retirer, il publierait une ordonnance de prorogation de la chambre au 25 mars prochain.

Le Temps annonce solennellement que M. Dupin ne veut pas du ministère, et que pour répondre à tous les bruits qu'on a fait courir à ce sujet, le président de la chambre a commencé hier son installation au Palais-Bourbon.

Les ministres se sont réunis hier soir en conseil pour décider s'ils devaient donner leur démission en masse. On

assure qu'ils se sont prononcés à ce sujet d'une manière affirmative, et qu'ils ont dû offrir ce matin en masse leurs démissions au roi.

On écrit de Toulon le 14 janvier : Tous les bâtiments de guerre de notre rade ont mis leurs verges en croix, et le vaisseau commandant la rade tire le canon de quart d'heure en quart d'heure. C'est que dans la nuit est arrivé le bateau à vapeur le Ramier, venant de Livourne avec les dépouilles mortelles de la princesse Marie.

Aujourd'hui, M. le général de Rumigny, aide-de-camp du roi, et M. Lassalle, officier d'ordonnance, se sont rendus à bord du Ramier, qui a été tendu en noir, et sur lequel a été élevée une chapelle ardente gardée par deux ecclésiastiques et deux militaires. M. Michel, évêque de Fréjus, était attendu à Toulon pour recevoir le corps de la princesse dans l'église Sainte-Marie, où l'on a élevé un magnifique catafalque. Le cortège fera le tour de la ville, et toute la garnison sera sous les armes.

L'archevêque d'Aix prendra part à la cérémonie funèbre, qui doit avoir lieu demain à l'église de St-Martin, et pour laquelle on a envoyé de Paris un corbillard et divers objets de deuil. Le maréchal Macdonald, qui habite les environs d'Hyères, est attendu à Toulon.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les courriers d'Espagne qui étaient en retard, sont maintenant tous arrivés; les dernières nouvelles de Madrid sont du 12. Le Correo de cette date dit que le gouvernement a été informé de la dissolution des juntes de représailles de Valence et de Cordoue. Les autorités légitimement constituées étaient rentrées dans l'exercice de leurs fonctions.

Rien d'important aux chambres; il a été décidé, conformément au rapport de la commission, que la promotion de M. Toreno à la grandesse était un cas de réélection.

Dans la séance du 11, le ministre des finances, à l'occasion du débat engagé sur le projet de loi relatif à la caisse d'amortissement, a dit: « La dette publique mérite la préférence sur toutes les autres obligations de l'état, car elle provient d'un prêt fait au gouvernement. Le remboursement peut être ajourné par l'effet des circonstances, mais la garantie stipulée dans les contrats demeure intacte. Comment voulez-vous que l'armée triomphe, si vous n'avez pas d'argent? que la nation dise qu'elle ne peut payer en ce moment, je le conçois, mais que l'Europe sache que nous avons la ferme résolution de nous libérer. »

La chambre a voté dans le sens indiqué par le ministre. On dit que M. Pito Pizarro se propose de porter ses soins à l'amélioration de l'administration militaire qui tient de si près aux finances de l'état. Le ministre de la guerre, de son côté, veut examiner de près le personnel, et l'on annonce son prochain départ pour la Catalogne. Le ministre de la marine, M. Chacon, ferait l'interim.

La marquise déclara ensuite à son mari que le seul moyen qu'il eût d'arriver à son cœur était d'éviter le chevalier, et lui signifia qu'elle avait une égale haine pour le meurtrier ou seulement le provocateur de l'un ou de l'autre. Ces deux hommes, ainsi rivaux, concurrent tous deux la baine la plus vive l'un pour l'autre, et se continrent par les mêmes motifs. Le chevalier de Mesnars rougissait et palissait dès que dans un théâtre ou dans un salon il apercevait le marquis; l'époux, amoureux et toujours plus convaincu de l'indifférence de sa femme, s'écriait de rage en voyant son rival.

M. de Lussac, à vingt ans, était jaloux comme le vieil époux d'une jeune femme; il ne perdait pas sa femme de vue un instant, et l'entourait d'espions; il gagnait ses femmes de chambre, il faisait épier les démarches du chevalier, mais la marquise suivait, comme elle l'avait dit à son parent, la ligne du devoir, et étouffait en silence un amour malheureux. Toutes les fois que ces deux hommes se rencontraient, celui dont le cœur battait le plus fort de colère et de haine se retirait devant l'autre; il suivait de là que tous deux pensèrent qu'ils se craignaient mutuellement, et qu'à leur haine s'ajouta du dédain pour un adversaire peu courageux. Cependant, le temps s'écoula, et vieillissaient les passions et les personnes. Le chevalier s'aperçut un beau jour que l'amour s'éteint quand il est sans espoir. Le marquis vit s'enfuir sa jeunesse avec les premières rides de sa femme; il avait beaucoup d'enfants, il était grand-père et songeait à marier sa dernière fille. L'empire avait parcouru sa courte et brillante période, la restauration, débarquée à Calais, s'était embarquée à Cherbourg; une ère nouvelle était déjà commencée pour la France lorsque M. le chevalier de Mesnars, qui depuis long-temps dissimulait ses cheveux blancs sous une perruque blonde, que la goutte et sa gouvernante tourmentaient, vint à songer que l'île de Malte appartenait définitivement aux Anglais, il pouvait enfin s'affranchir de ses scrupules religieux et se marier.

Il y avait dans le faubourg St-Germain une veuve assez riche pour relever des affaires embarrassées, assez belle encore pour une femme de son âge. Ce fut à cette veuve qu'il adressa ses hommages. M. de Mesnars avait perdu le peu d'agrémens que conserve la maturité; c'était un vieillard faible et quelquefois impotent; mais il avait encore les grâces de l'esprit, et dans la conversation, cette frivolité innocente et légère,apanage de l'aristocratie du siècle dernier; il ne désespéra donc pas d'amener Mme. de Mersan (c'était le nom de la donataire) à un mariage qu'il jugeait convenable pour tous deux, Mme. de Mersan, de son côté,

HOLLANDE.

On écrit de Bergen-op-Zoom, le 16 janvier, que la garnison de cette place a reçu des renforts et qu'on s'occupe à la mettre en bon état de défense contre une subite agression.

On écrit de Nymègue, le 15 janvier : Hier au matin, est parti d'ici le 2^e bataillon de la 2^e afdeeling infanterie, se rendant à Groesbeek.

A ce qu'on apprend, on attend au premier jour à Wychen, dans notre voisinage, le 4^e bataillon de la 8^e afdeeling d'infanterie, qui se trouve en garnison à Groningue.

On écrit de La Haye, le 20 janvier :

Malgré que nos frontières, sur divers points soient pourvues de forces militaires, pour observer les mouvements de l'armée belge, le 4^e et le 5^e district de la province de Zélande restent sans aucun renfort, en sorte qu'il est à supposer que de ce côté il n'y a point la moindre attaque à redouter.

Le Handelsblad publie le bulletin suivant sur la Société des effets, du 20 janvier :

Les fonds hollandais étaient aujourd'hui fort animés, mais avec peu d'affaires. Les fonds espagnols et portugais étaient très-recherchés aussi, quoique également avec des transactions insignifiantes.

Un bruit circulait, d'après lequel le comte Sébastiani s'était refusé, mercredi dernier, à signer le récent protocole, la Conférence aurait accordé quelques jours encore à l'ambassadeur de France pour effectuer son adhésion, tout en déclarant que si ce terme échu, l'adhésion de la France n'avait pas eu lieu, les décisions de la Conférence seraient signifiées officiellement à la Belgique, et, dans le cas où ce pays s'y opposerait, les ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre seraient rappelés de Bruxelles, et l'Angleterre déclarerait les côtes de la Belgique en état de blocus.

Nous faisons part de ce bruit sans en garantir aucunement l'authenticité.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 20 janvier.

Plusieurs journaux français ont répété d'après des correspondants inexacts que M. le général Hurler était sur le point de quitter l'état-major général de l'armée belge, et qu'il était question de donner pour commandant à nos soldats un autre général français. Tous les bruits, d'après des informations prises, sont dénués de fondement, et quant au commandement de l'armée notre roi se l'est réservé jusqu'ici à lui seul, et il n'est pas probable qu'il l'abandonnera.

Une lettre reçue de Dusseldorf assure qu'il y est arrivé deux régimens d'infanterie prussienne, et qu'ensuite les quatre régimens formant la garnison de cette ville sont partis pour la frontière. On ajoute que la réserve aurait été rappelée sous les drapeaux dans les provinces rhénanes. Quoi qu'il en soit, on ne parle point d'entrer en Belgique, et

se trouvait flattée des hommages du chevalier et minaudait à ses propos galans; c'était une femme dévote et coquette, qui se confessait comme Mme. de Maintenon et hésitait encore entre un billet doux et un sermon; elle fuyait les jeunes gens fumeurs et mal élevés de nos jours, et qui d'ailleurs, ainsi que le fait observer judicieusement Molière, sont bruyans dans leurs faits et vains dans leurs paroles; elle s'entourait d'hommes mûrs et sensés, quelquefois de vieillards. De tels adorateurs sont tenaces, et M. le chevalier avait à faire à forte partie; mais il voulait réussir, et sa vanité lui tenait lieu d'amour et le rendait persuasif.

M. le marquis de Lussac, quoique plus jeune d'une ou deux années que le chevalier, était plus vieilli encore que son ancien rival; un asthme gênait cruellement sa respiration, ses mains sèches et ridées, avaient des mouvemens involontaires, et sa vue incertaine était quelquefois chargée de brouillards; mais cet homme riche et habitué à mener une vie de gentilhomme, c'est-à-dire à ne rien faire, ne sut plus comment s'occuper quand il ne fut plus ni amoureux ni jaloux de sa femme; il déserta donc la citadelle qu'il avait si long-temps et si soigneusement gardée en galant suranné, il courut, comme on le disait autrefois, les rues. Immobile dans ses opinions, gentilhomme non rallié, et houlé avec le château, M. le marquis de Lussac se serait fait scrupule de déroger, même en amour, et il ne tarda pas à aller grossir la cour de Mme. de Mersan; s'il ne pouvait pas offrir sa main comme le chevalier, il avait du moins l'avantage de la richesse, avantage qu'appréciant parfaitement ceux qui consomment sans produire, et dont M. de Lussac comptait tirer parti.

M. le marquis avait entrevu plusieurs fois Madame de Mersan chez une de ses parentes, et désireux de faire sa conquête, il avait demandé et obtenu la faveur d'être reçu chez elle. Ce serait, pensait-il, une maîtresse tout à fait convenable pour l'âge et pour la qualité. Semblable à ce Richelieu dont son enfance avait vu les derniers jours, il pousserait jusqu'à la fin de douces erreurs interrompues par son mariage et par sa jalouse. Lapière, son valet de chambre, eut ordre de soigner sa toilette. Parfumé d'ambre, le marquis courut chez madame de Mersan. L'annonce, il entre, et d'un pas chancelant il s'avance vers une personne que sa vue défaillante lui fait prendre pour la maîtresse de ses jours. Madame de Mersan n'était pas encore descendue dans son salon; il abordait le chevalier de Mesnars! Le marquis recula comme s'il eût marché sur un aspice; le chevalier dans cet ancien rival devina tout de suite un

Feuilleton.

UN DUEL ENTRE DEUX GENTILSHOMMES.

En 1800, M. le marquis de Lussac, alors âgé de vingt ans à peu près, épousa à Paris Mlle de Terneuil, qu'il aimait éperdument. Ce mariage accepté avec reconnaissance par une famille que la révolution avait ruinée, n'avait été considéré par Mlle de Terneuil que comme un sacrifice; elle s'était immolée pour qu'un père et une mère âgés puissent vivre jusqu'à leurs derniers jours au milieu de la aisance dont ils avaient toujours joui. Le marquis était pourtant un beau et riche cavalier; au sortir de l'enfance, il avait fait partie de la jeunesse dorée de Fréron; plus tard, il avait été muscadin; à l'époque de son mariage, il était merveilleux, et merveilleux comme pouvait l'être alors un jeune noble à qui le bouleversement de 89 avait laissé sa fortune. Avant la révolution, la jeune noblesse, oisive, avait néanmoins la cour, l'armée, la robe, l'église, dont les divers emplois occupaient forcément sa vie, tandis qu'en 1800 un jeune noble qui boudait le gouvernement nouveau était complètement inoccupé. M. de Lussac, avait donc tout son temps, et il l'employait à se faire bien venir de Mme la marquise; mais le cœur de la jeune femme était prévenu: elle aimait le chevalier de Mesnars, son parent, jeune homme élevé avec elle, et cet amour mal déguisé était connu du marquis.

Avant de changer de nom, mademoiselle de Terneuil écrivit au chevalier.

Mon prochain mariage vous prouvera mon caractère, cher chevalier, et vous indiquera la ligne que je suivrai toute ma vie; je sacrifierai toujours, en effet, mes passions à mon devoir. D'ailleurs, admettons un moment que la France n'ait pas perdu son roi, que serait devenu notre amour? J'étais destinée au cloître et vous à l'ordre de Malte. La révolution et la passion de M. le marquis ont tout changé; mais à vrai dire ce n'est pas mon mariage qui nous éloigne l'un de l'autre; nous n'irons jamais être unis, quoique séparés d'une autre manière. Je comprends néanmoins votre douleur et vous demande en grâce de la contenir. Si vous voulez réfléchir à tout ce qu'une rencontre avec M. le marquis aurait d'affreux pour moi, vous obéirez à cette dernière demande de votre parente.

Il est probable que la concentration des armées belge et hollandaise non loin de la frontière prussienne a seule engagé la Prusse à réunir, comme il est d'usage, une armée d'observation.

Bruxelles, le 21 janvier. — (3 heures). — La liquidation du jour était fort peu importante en valeurs nationales. Les bruits répandus sur des actes d'hostilités de la part de l'armée hollandaise étaient tenus pour mensongers. On est toujours unanimement persuadé que la guerre est impossible. Il était question d'un conseil extraordinaire du cabinet, d'une réunion des principaux chefs de l'armée au ministère; on ajoutait que S. M. le Roi devait partir aujourd'hui ou demain pour le camp de Beverloo. Toutes ces versions, la plupart imaginaires, n'atténuent pas l'opinion pacifique, mais elles troublent la confiance publique, et le cours de nos emprunts tant à l'intérieur qu'à l'étranger, prouve qu'il est temps de faire cesser les incertitudes.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 P., 5 p. c. 97 5/4 P., 4 p. c. 87 1/4 A., 5 p. c. 67 1/4 P. On voit qu'il y a encore dépression. Société Générale titres en nom. fl. 765, certificats au porteur émission de Paris 1620 A., Société de Mutualité 1065 (106 1/2) et P., Banque de Belgique 600 (60) P., Actions-Réunies 550 (55) A., Canal de la Sambre à l'Oise 1015 (101 1/2); Société Nationale 1050 (105) P., Société de commerce 1150 (115) A.

L'actif espagnol est plus faible que la veille, par la complète nullité des transactions, il est coté 16 1/2 P. 16 5/8 A.

LIÈGE, LE 22 JANVIER.

CORRESPONDANCE DU POLITIQUE.

Bruxelles, le 20 janvier 1859.

MM. Metz et d'Ansembourg sont de retour depuis vendredi. Le principal but de leur voyage a été manqué. Ils avaient espéré, en arrivant à Paris, trouver de plus chauds défenseurs de la cause belge, parmi les députés français. Ils s'étaient même flattés de l'espoir de déterminer les membres de la coalition, qui faisaient partie de la commission de l'adresse, à insérer dans le projet un paragraphe favorable aux prétentions de la Belgique. Ils ont été déçus dans leur attente. M. Thiers pourtant avait promis de défendre notre cause au sein de la commission. Il s'était même chargé d'édicter une protestation indirecte contre le morcellement et d'en proposer l'adoption à ses collègues. Mais après les communications de M. Molé, M. Thiers a retiré sa motion, si toutefois il l'a produite, ce dont plusieurs personnes doutent encore.

M. Thiers a cherché à réparer cette faute à la tribune. Il y est monté pour blâmer la politique suivie par le cabinet actuel à l'égard de la Belgique, mais il l'a fait en termes si énigmatiques, si obscurs, il a su si bien voiler sa pensée, que personne n'a su ce qu'il a dit. A-t-il parlé pour ou contre nous ? On ignore. Il aurait désiré que le ministre Molé eût montré plus d'énergie; mais sous quel rapport ? Voulaient-ils qu'il défendit l'intégrité de notre territoire et qu'il préservât la Belgique d'un démembrement fatal ? Il ne l'a pas dit. Voulaient-ils que le ministre prit l'engagement formel de nous secourir et d'intervenir dans la lutte, si l'on se disposait à nous contraindre, par les armes, à exécuter le traité ? Il ne l'a pas dit non plus. Il a gardé sur ces deux points une réserve toute diplomatique. Il a parcouru, en sautillant, le terrain de la discussion. Il a très-habilement évité les parties brûlantes et il n'a mis le pied que là où il pouvait le faire sans danger. Il a habillé avec beaucoup d'art et d'esprit, mais quand il eût achevé de parler, chacun s'est demandé ce qu'il avait dit. Son discours a révélé une admirable dextérité de langue. Mais comme il ne reposait sur aucun principe nettement indiqué, qu'il ne s'attachait à aucun fait, qu'il flottait dans la vague, M. Molé, d'un souffle, a dissipé cette bulle d'air, aux couleurs variées et mobiles, et M. Thiers n'a eu garde de répondre aux interpellations du président du conseil sur la marche qu'il aurait adoptée s'il avait été au pouvoir. Aussi suis-je forcé d'avouer, malgré moi, que tout l'avantage de cette discussion est restée au ministère, faute de franchise de la part de ses adversaires coalisés. Les autres membres, de l'opposition, excepté MM. Mauguin et Larabit, ont gardé un silence complet. Du moins se sont-ils abstenus d'encourager nos prétentions. Toute leur sympathie, pour nous, se borne à des vœux.

Malgré l'échec éprouvé par nos envoyés, ceux-ci, néanmoins sont revenus, fermement persuadés qu'une résistance énergique peut seule nous sauver du partage dont nous sommes menacés. Ont-ils emporté, en partant, la promesse mystérieuse de quelque puissant appui ? Comptent-ils sur l'intervention forcée du gouvernement français ou sur les

rival nouveau. La haine de ces deux hommes assoupie depuis quinze ans se réveilla plus âcre et plus vive; elle leur rendit pour un moment toute la vivacité de la jeunesse. Tous deux entrevirent dans cette rencontre un prétexte et une cause nouvelle de haine.

— Monsieur le marquis, s'écria le chevalier, je ne sais si madame de Mersan voudra ou non vous recevoir; mais moi, je vous défends de vous présenter ici.

— Vous êtes un insolent ! répliqua le marquis, en s'assurant sur ses deux jambes.

— Insolent !... Vous me ferez raison de cette impertinence.

Dans le moment même, madame de Mersan entra dans le salon et les deux rivaux s'efforcèrent de cacher devant elle leur haine et leurs projets.

Huit jours se passèrent en préparatifs mutuels; chacun des deux ennemis se réjouissait de la peur qu'il faisait à son adversaire et attendait de l'autre une marque de faiblesse; honteux et tremblans de leur démarche, ils ne s'étaient confiés à personne et ils réglèrent par écrit les conditions de leur combat. Ils devaient se battre à l'épée, car l'épée est l'arme des gentilshommes. Comme dans un duel pareil on met habit bas et que le temps était froid et pouvait devenir pluvieux, on se battait non en rase campagne, mais dans un appartement bien clos; il n'était pas nécessaire, en effet, que le vainqueur mourût le lendemain d'une goutte remontée ou d'une fluxion de poitrine. On se battait aussi sans témoins, mais l'un et l'autre feraient une déclaration qui devait les mettre tous deux à l'abri de tout soupçon d'assassinat. L'hôtel de M. le marquis de Lussac avait un jardin, et au fond de ce jardin était une écurie; au-dessus de l'écurie un grenier à foin assez spacieux; ce grenier fut choisi pour lieu du combat.

Au jour dit, le chevalier de Mesnars s'achemina vers le lieu de rendez-vous, seul, à pied, et son épée cachée sous son manteau; il allait contenter la haine de toute sa vie et voir son ennemi au bout de son épée; il allait enfin entrer dans cet hôtel autour duquel autrefois... il y avait bien long-temps, il avait passé de si longues nuits à épier les migrations de lumières d'une fenêtre à l'autre, à tressaillir lorsqu'on ouvrait une fenêtre ou qu'on tirait un rideau, à se déchirer la poitrine lorsqu'il jugeait que M. le marquis passait chez madame la marquise! et maintenant vieux, presque caduc, ce n'était pas pour cette passion de sa jeunesse qu'il allait exposer sa vie : la marquise oubliée n'entraînait pour rien dans ce duel; sans changer de rival, il avait changé d'amour; il était volage! Il tourna l'hôtel tout en faisant ces réflexions et longeant le mur du

secours de la propagande républicaine? Je ne saurais vous le dire. Leur confiance me paraît un peu exagérée; je la comprendrais si elle était basée sur des faits; mais sur des suppositions et des hypothèses!... C'est bien différent.

Il est malheureux que la crise financière soit venue compliquer notre situation politique. J'ai vu à la vérité qu'un journal annonçait, il y a deux jours, qu'elle était à son terme. Mais n'en croyez pas un mot. La crise est plus forte que jamais. Les banquiers n'escomptent plus, et les créanciers des négocians deviennent de plus en plus exigeants. Peut-être sera-t-on forcé d'accorder au commerce en général un sursis semblable à celui qui a été obtenu par la Banque de Belgique. La situation est grave et le gouvernement en est sérieusement préoccupé. La banque se liquide. D'ici à peu de jours, ses créanciers, à ce qu'on assure, toucheront un nouveau vingtième. Si l'institution de la banque anglo-belge, qui n'est encore qu'un projet, pouvait se réaliser bientôt, on parviendrait peut-être à prévenir de graves embarras. Mais il ne faut pas trop compter sur son érection prochaine. Il est même fort douteux qu'elle s'établisse.

M. Cockerill vient d'adresser au gouvernement une nouvelle demande tendant à obtenir une avance de douze cents mille francs! Jusqu'à présent on ne paraît pas disposé à la lui accorder. On craint que ces sacrifices ne se renouvellent trop souvent. On se dit: si nous donnons encore douze cent mille francs aujourd'hui, la semaine prochaine, on viendra peut-être nous demander deux millions. Cette considération est juste; il en existe une autre qui ne l'est pas moins. M. Cockerill n'est pas le seul industriel qui se trouve momentanément dans l'embarras; il y a un grand nombre de chefs d'établissement qui souffrent de la crise actuelle et qui n'ont jamais reçu des fonds du gouvernement.

M. Cockerill a déjà obtenu six cents mille francs; il doit en outre huit cent mille francs sur son contrat. Il a reçu également des commandes pour deux millions et demi; si donc on accueille sa nouvelle demande, il serait déjà, au moyen de ses avances, payé de ses commandes ultérieures. Et puis dans le cas où l'on consentirait à ouvrir de nouveau la bourse nationale à M. Cockerill, il faudrait également venir au secours des autres industriels. Tous ont des droits égaux à la protection de l'Etat. Mais alors où s'arrêteraient les sacrifices? Le trésor public suffirait-il à toutes les avances qu'on réclamerait? L'industrie, de l'aven de tous, a reçu, dans quelques-unes de ses branches, un développement excessif. C'est un fait clairement constaté. Qu'on n'aggrave donc pas le mal en continuant toujours à produire dans la même proportion, sans tenir compte des circonstances; qu'on se montre prudent et prévoyant, et s'il le faut, qu'on restreigne la portée de ses opérations, et qu'on ralentisse un peu la marche qui a été suivie jusqu'à présent. On ne saurait exiger raisonnablement que le pays tout entier paye les fautes commises par quelques hommes.

Les préparatifs de guerre se continuent de notre côté. Dix mille hommes sont aujourd'hui réunis au camp de Beverloo. C'est trop ou trop peu. Si le gouvernement veut sérieusement organiser la résistance, il faut au moins vingt-cinq mille hommes pour garder notre frontière, vers le Brabant septentrional. Si, au contraire, ses démonstrations ne sont pas sérieuses, il est fort inutile de rassembler, même dix mille hommes, sur un point donné, et de dépenser des millions à cet effet. Si la Hollande tente une invasion nouvelle, ce ne sera pas avec un corps d'armée de dix à douze mille hommes qu'elle l'entreprendra. Elle tombera sur nous à l'improviste, comme au mois d'août, avec des forces bien supérieures. Il faut donc chercher à lui opposer des forces au moins équivalentes. Il faut même que le chiffre soit plus élevé de notre côté, pour compenser les désavantages de la résistance et les avantages de l'attaque.

Mais une invasion est-elle à craindre? A Bruxelles on la regarde comme assez probable. On pense que si, à l'expiration du délai demandé par la France, celle-ci refusait son adhésion à l'exécution des 24 articles, on chercherait à obtenir un nouveau sursis en notre faveur, le roi Guillaume ne reculerait pas devant la nécessité de tirer une seconde fois l'épée. Toutefois, tant que l'ordre de mobiliser les *schuttreuven* n'aura pas été donné, je pense qu'il n'y a rien à redouter. Il est vrai que ces forces peuvent être mises sur pied, en moins de trois ou quatre jours, et grâce à la prudente réserve et surtout au secret qui préside aux opérations

jardin; il s'introduisit dans l'écurie par une petite porte de derrière, laissa ouverte à dessein; il monta ensuite clopin clopant l'escalier qui conduisait au grenier, et se trouva face à face du marquis qui l'attendait.

— Est-ce vous? M. le chevalier, dit le marquis en clignant les yeux pour alouer sa vue.

— Oui, répondit le chevalier; vous allez me promettre de ne plus paraître devant madame de Mersan, ou en garde!

— En garde! dit le marquis; point de paroles inutiles.

Hélas! ce n'était pourtant que la parole qui demeurait libre aux deux combattants. Depuis douze ans, ils ne pouvaient plus ôter ni mettre leurs habits qu'avec l'aide d'un valet de chambre, et ils furent obligés de se rendre l'un à l'autre ce bon office; ils tirèrent ensuite leurs épées, et le combat commença, ou il fut censé commencer. Le chevalier avait l'œil excellent; mais ses doigts, raidis par la goutte, ne pouvaient pas serrer son épée, dont la garde échappait sans cesse à ses mains; le marquis agitait son fer avec assésse de vigueur, mais chaque mouvement du bras augmentait son asthme, et d'ailleurs ses regards voilés cherchaient sans le voir l'adversaire qui était à deux pas de lui. L'épée du marquis battait donc les maraillies, tandis que celle du chevalier arrivait à deux poüces de son ennemi, et manquait de force pour pousser plus avant.

— On êtes-vous, M. le chevalier? disait l'un.

— Je n'ai pas rompu d'une semelle, répondait l'autre.

— Il est bien entendu que c'est au premier sang?

— Non, monsieur, c'est jusqu'à ce que vous me promettiez de ne plus voir Mme de Mersan.

Allons, disait le marquis, c'est un combat à mort. Peu à peu ces âmes ennemies s'animent au point de trouver la vengeance lente, mais lorsqu'une vive émotion fouette le sang et le fait circuler vite, il refuse aux extrémités, les douleurs goutteuses poignent alors plus vivement et la vue n'en est pas plus nette, ni la respiration plus facile. L'épée s'échappa des mains du chevalier; et le marquis épuisé tomba sur une chaise de paille, seul meuble du grenier où ils se trouvaient.

Cependant le domestique qui soignait les chevaux de M. le marquis entendit au-dessus de sa tête un bruit inaccoutumé; il monta doucement, et stupéfait, ne pouvant croire ce qu'il voyait, il courut avertir la marquise.

— M. le marquis se bat dans le grenier, dit-il.

— Il se bat?

— Oui, madame; depuis un quart d'heure on se donne de grands coups d'épée au-dessus de l'écurie.

militaires de la Hollande, nous pourrions bien apprendre la mobilisation des *schutters* le jour même de l'entrée en campagne. En Hollande, on ne fait pas tant de bruit que chez nous. On ne crie pas si haut. Mais on agit en général avec plus de sagesse et de fermeté.

Ce qui autorise beaucoup de personnes à croire à une invasion imminente, c'est la peine que se donnent, depuis quelque temps, les journaux hollandais, et surtout les organes du parti orangiste en Belgique, pour nous tranquilliser sur la cause et les effets des armemens de la Hollande. Ce ne sont que des mesures de précaution, disent-ils, commandées par les circonstances. La Hollande n'a pas la moindre intention de nous attaquer. Prenons y garde. Dans la bouche de nos ennemis, un pareil langage est fort suspect. Ne nous y fions pas. On ne cherche peut-être qu'à nous endormir dans une fausse sécurité, et à nous bercer d'espérances qui, si elles étaient trop facilement accueillies, pourraient être suivies d'amères déceptions.

Des préparatifs sont faits à la cour pour le départ du roi. On dit que le roi ira visiter le camp; mais on ignore le jour du départ. (Observateur.)

On nous assure que le gouvernement a reçu ce matin une communication importante de la part de la conférence de Londres. Le contenu des dépêches n'est pas connu, mais on dit qu'elles sont d'une nature décisive.

D'un autre côté on assure aussi, que dans la crainte d'un conflit par mal entendu, les ambassadeurs des puissances représentées à la conférence, ont rédigé un acte, ordonnant à la Hollande et à la Belgique de faire rétrograder leurs troupes respectives à trois lieues du rayon des frontières, excepté celles qui se trouvent dans des positions fortifiées. Cette mesure de prudence a été provoquée dans la crainte d'un événement qui pourrait entraîner les conséquences les plus funestes pour l'Europe entière. (Commerce.)

On nous écrit de Diest, le 20 janvier : « De mémoire d'homme on ne se souvient d'avoir vu ici et dans nos environs autant d'activité, autant de mouvemens de troupes, lesquelles arrivent sans discontinuer. Les courriers se succèdent sans relâche.

» Nous attendons encore aujourd'hui beaucoup de troupes arrivant de tous les points.

» Un bataillon de chasseurs qui se trouvait encore à Hasselt sera ici ce soir.

» Demain les quatre bataillons de chasseurs-partisans se trouveront réunis au camp où on attend également beaucoup de cavalerie.

» On continue à remarquer chez toutes nos troupes qui se rendent à la frontière, la meilleure tenue, une discipline à toute épreuve, l'enthousiasme et la gaieté les moins équivoques, malgré les contrariétés que leur cause un temps détestable.

» Le duc Bernard de Saxe-Weimar se trouve, à ce qu'on m'assure, en ce moment à Eindhoven avec le fils aîné du prince d'Orange qui serait attaché à l'état-major de l'avant-garde.

» Les troupes ennemies se renforcent journellement par petits détachemens et toujours dans le plus grand silence.

» Je crois pouvoir vous assurer positivement que quant à l'enlèvement de douaniers belges dont on s'est tant entretenu, il n'en est rien, absolument rien.

» J'apprends à l'instant que le départ de l'état-major général de Bruxelles est arrêté; mais on ne sait encore s'il sera établi ici, ou au camp même ou à Louvain. Il est presque certain toutefois, que le roi viendra à Beverloo, mercredi ou jeudi prochain, pour y passer une revue générale de toutes les troupes; du moins c'est ce qu'on m'a affirmé comme le tenant de source certaine.

» Je crains d'aller un peu trop loin dans des détails qu'il est bon de ne pas faire connaître. Je me contenterai de vous répéter en terminant que l'armée est toujours dans d'excellentes dispositions et qu'elle attend avec la plus grande impatience l'heureux moment qui lui fournira l'occasion de soutenir encore une fois l'antique réputation du soldat belge ! L'heure suprême n'est peut-être pas éloignée de sonner. Cette heure, il n'est aucun homme dans l'armée entière

La marquise avait auprès d'elle son confesseur; elle courut avec M. l'abbé vers le lieu désigné; au moment où ils arrivèrent, le chevalier ramassait son épée, et le marquis se levait pour recommencer le combat.

— Parjure ! s'écria la marquise en se jetant entre les deux gentilshommes, est-ce là ce que vous m'avez promis il y a 40 ans ?

— Laissez, laissez, madame la marquise, dit M. de Lussac, vous n'êtes pour rien dans tout ceci.

— J'ai votre parole, mon cousin, continua la marquise, vous m'avez promis de respecter les jours de mon mari, et vous, monsieur l'abbé, faites parler ici la religion et le devoir, c'est à vous de réconcilier ces deux messieurs; hélas ! c'est moi, malheureuse, qui suis cause...

— Je vous dis que non, ma femme, il ne s'agit pas de vous en core une fois; mais de Mme de Mersan dont monsieur votre cousin est amoureux et jaloux au point de vouloir m'interdire cette maison...

— A d'autres ! reprit la marquise; donnez-nous au moins des raisons auxquelles on puisse croire, M. le marquis; la maison de Mme de Mersan va être fermée; Mme de Mersan se retire dans ses terres et quitte Paris; elle vient de se mésallier, elle a épousé son fermier, M. l'abbé les a unis ce matin à St-Thomas, tout le monde sait cela.

— Impossible, s'écria le chevalier.

— Je puis vous assurer le fait, dit l'abbé d'un ton dévot, Mme de Mersan ne pouvait pas faire son salut dans l'état de veuve; elle vient d'assurer la fortune de son fermier, un brave homme de 50 ans, qui pense très-bien... Elle s'appelle aujourd'hui Mme Giraud.

— Je vous promets, s'écria le marquis en s'adressant au chevalier, de ne jamais me présenter chez Mme Giraud.

— M. le marquis, dit alors le chevalier, nous nous sommes battus quarante ans trop tard.

— L'abbé voulut dire quelques mots touchant la charité chrétienne et le pardon des injures.

— Non, non, répliqua le chevalier; M. le marquis et moi nous ne pouvons plus ni nous tuer ni nous aimer.

Madame, dit encore le marquis en ricanant, s'il vous plaît de recevoir dorénavant M. le chevalier, vous en êtes la maîtresse; je ne m'oppose plus aux visites de votre cousin.

La haine vit plus long-temps que l'amour.

(Courrier Français.)

qui ne l'appelle ardemment de tous ses vœux, de toute son âme de bon Belge. »

(*Emancipation.*)
— Nous apprenons que le gouvernement a l'intention d'établir une ligne télégraphique entre Venloo, Bruxelles et autres points extrêmes de nos positions militaires. (*Com.*)

Dimanche, à l'issue d'un conseil des ministres la plus grande activité a régné au ministère de la guerre. Différents courriers ont été expédiés pendant la nuit.

A 5 heures du matin 2 bataillons du 11^e régiment de ligne en garnison en cette ville ont reçu l'ordre de partir dès la pointe du jour; différents postes fournis par ce régiment ont été immédiatement relevés par les troupes du 2^e qui se trouvent encore à Bruxelles (4 compagnies). Une partie de ces deux bataillons s'est dirigée avec les bagages de l'état-major vers la porte de Louvain; le reste est parti par le chemin de fer à 7 heures se rendant dans la Campine.

L'infanterie et le corps des guides qui sont encore en cette ville attendent à chaque instant l'ordre de se mettre en marche.

Une scrupuleuse inspection a été faite ce matin dans la caserne des guides pour les chevaux et les armes. Les soldats ont été autorisés à faire aiguiser leurs sabres.

(*Emancipation.*)

Hier, vers midi et demi, un malheur est arrivé à une embarcation qui descendait la Meuse.

Un fort bateau et une nacelle liés ensemble, le premier chargé de trente-trois charrettes et demi de houille, appartenant au sieur Jean-Joseph Maréchal, domicilié à Chokier, sont venus heurter contre la pile qui sépare la seconde et la troisième arche du nouveau pont, rive gauche, et bientôt les deux bateaux ont fait eau. Celui qui était chargé est coulé à fond, les quatre hommes qui conduisaient l'embarcation, ont fort heureusement pu détacher la petite nacelle, et à l'aide de deux morceaux d'avirons dont ils se munirent, ils cherchèrent à gagner la rive, mais ils furent entraînés au large, passèrent sous le pont des arches, descendirent jusques au quai St.-Léonard, ou par un grand bonheur, ils purent sauter dans un bateau attaché à cet endroit.

Les conducteurs de cette embarcation se nomment :

1. Jean-Joseph Maréchal, propriétaire des bateaux;
2. Beauduin Jacquemin, domicilié à Chokier;
3. Collin, domicilié à Tilff;
4. Henri-Joseph Moreau, domicilié à Chokier.

Ils prétendent qu'ils avaient manœuvré très-convenablement pour éviter le choc qui les a fait chavirer.

Les eaux de la Meuse ont atteint, cette nuit, une hauteur extraordinaire. Toute la Boverie est submergée. Les quais d'Avroy et de la Batte sont également inondés. L'eau, dans quelques endroits, coule par dessus les parapets. Un service de bateaux a été organisé sur le quai d'Avroy, mais il se fait très-mal. Il serait à désirer que la police s'occupât à le régulariser. Toute communication par la chaussée entre Sclesin et Liège, est interceptée pour les piétons.

On lit dans le *Commerce* :

On dit que pendant leur séjour à Paris, MM. Metz et d'Ansembourg ont eu plusieurs conférences avec M. le maréchal Clauzel, conférences dans lesquelles il a été question d'appeler ce vieux vétérans de l'empire au commandement en chef de l'armée belge, en cas de guerre. Le maréchal ne paraissait pas éloigné d'accepter ces propositions, mais il les subordonnait à une demande officielle du gouvernement belge, approuvée par le Roi Louis-Philippe. Nous ignorons si la mission de MM. Metz et d'Ansembourg était assez étendue pour entamer de pareilles négociations.

Nous apprenons de la meilleure source que l'ordre vient d'être donné à tous les contrôleurs des douanes d'organiser en brigades prêtes à partir les douaniers de leurs contrôles respectifs; cette mesure à laquelle le pays entier applaudira augmentera l'armée de plusieurs milliers d'hommes rompus aux fatigues et généralement composés d'anciens militaires.

(*Eclaircisseur de Namur.*)

Après douze séances de discussion, la chambre des députés de France a adopté samedi l'adresse en réponse au discours du trône. Le dernier paragraphe, hostile au ministère, lui a été rendu favorable par un amendement proposé par la minorité de la commission, et l'ensemble de l'adresse a été voté à la majorité de 221 voix contre 208.

— On écrit d'Arlon, le 19 janvier :

« Nous avons dit, il y a quelque temps, qu'il convenait de faire, aussi promptement que possible, les nominations aux postes vacants dans le territoire cédé, afin qu'on ne doutât pas de la volonté du gouvernement de le conserver. Différentes nominations ont été faites depuis lors, notamment celle de M. Lepère, inspecteur à Diekirch, celle de M. Hansen, contrôleur à Grevenmacher, et d'autres moins importantes. »

« Nous apprenons aussi que le ministère insiste pour avoir les renseignements sur les candidats qui demandent les postes encore vacants, afin qu'il puisse y pourvoir sans retard. »

(*Echo.*)

— On écrit de Frasnes, 16 janvier :

« Un crime horrible a été commis dimanche dernier, vers onze heures du matin, sur le chemin de Frasnes (lez-Buissonal) à Ellezelles, sur la personne d'une jeune fille de 19 ans; elle a reçu deux coups de couteau dans les yeux, a eu l'estomac érasé, la mâchoire fracassée et a été étranglée avec son mouchoir. »

« Deux hommes d'Ellezelles sont arrêtés, et deux autres, soupçonnés d'être les complices de cet assassinat, sont passés en France. »

La lettre suivante est publiée par le *Journal de la Belgique*, nous croyons devoir la reproduire comme renfermant des vues utiles :

« Après le malheur épouvantable dont le chemin de fer vient d'être le théâtre, nul doute que l'administration ne prenne toutes les mesures qui seront en son pouvoir pour en prévenir de semblables à l'avenir. Une circonstance dont

j'ai été informé et qui se rattache à cet événement me semble de nature à en indiquer le moyen. Au moment de prendre les places à la station de Gand, une dame fut désignée pour le premier char-à-bancs, c'est-à-dire pour le plus voisin de la locomotive, mais comme elle y eut été toute seule, une autre dame lui fit remarquer qu'il y avait encore des places de reste dans les chars-à-bancs suivans et elle suivit ce conseil, elle s'y plaça, elle y était à peine lorsqu'eut lieu l'horrible détonation, et la première voiture fut atteinte mais heureusement elle était vide, et un hasard bien inspiré avait arraché à la mort une victime. »

« C'est cette circonstance qui m'engage à proposer d'éloigner autant que possible de la locomotive les voitures destinées aux voyageurs, que les trois premières, par exemple, soient remplacées par les chars-à-bancs, qui portent les bagages et les marchandises, que l'on y mette même s'il le faut, des voitures vides, il y aura du moins une distance assez considérable pour que la sécurité ne soit pas troublée, pour que la vie d'un grand nombre de personnes ne soit plus en quelque sorte mise dans un danger permanent. »

— On lit dans le *Fanal* :

Nous avons, pour la première fois, parcouru le chemin de fer jusqu'à Ans et nous pouvons nous dissimuler que la vue des talus en déblais, comme en remblais nous ont causé des inquiétudes par leur raideur, nous serions bien surpris de voir l'hiver se passer sans interruption dans les communications. La théorie, indique, il est vrai, que des terres solides se soutiennent avec une pente de 45 degrés; mais cela est impossible pour du sable, accumulé sur un terrain tourbeux ou mobile.

Il suffit de voir les profils des chemins anglais pour s'étonner de la hardiesse de nos terrassiers, qui se contentent de disposer leurs talus 1 sur 1, quand nos voisins prennent 4 sur 1, en s'aidant encore de fascines et de fossés superposés. Il faudra de grands travaux de nuit pour éviter les avalanches continuelles que la pluie et le dégel occasionnent.

Nos chemins ont été construits, il est vrai avec économie et rapidité; mais il ne fallait pas, pour épargner un peu d'argent, laisser un travail inachevé. Quand aux stations vers Liège il n'y a qu'un cri : elles sont abominables.

— Le Grand-Seigneur a adressé une lettre au roi Léopold pour lui témoigner sa satisfaction au sujet de la ratification du traité, négocié en dernier lieu par M. le baron O'Sullivan de Grass, et des relations d'amitié et de bonne harmonie qui viennent de s'établir entre les deux cours, ainsi que pour le remercier du gracieux accueil qu'il a bien voulu faire à son ambassadeur extraordinaire, Reschid-Pacha, lors de son passage en Belgique. Sa Hautesse a écrit trois lignes de sa propre main au bas de cette dépêche et l'a scellée de son sceau privé. Cette dépêche, renfermée dans un riche étui de soie brodée en or, a été expédiée au ministre des affaires étrangères à Bruxelles, par le navire le *Progrès*, d'Anvers, appartenant à la Société Maritime de Bruxelles, et confiée au soin du capitaine Smit, commandant de ce navire, qui le premier a fait flotter le pavillon belge aux Dardanelles et dans la Mer-Noire.

(*Journal de Smyrne.*)

— Le projet de modification à la loi du 7 avril 1838, présenté le 16 de ce mois par M. le ministre de l'intérieur, est relatif aux vases peints, en verre soufflé, non taillés ou gravés et dont la valeur par couple ne dépasse pas 5 fr. D'après l'amendement qui a porté à 100 fr. par 100 kilogram. le droit sur les verreries et cristalleries de toute sorte, taillées ou gravées, ces vases, servant d'ornement de cheminée à la classe peu aisée des habitans, payeraient un droit d'environ 25 p. c., tandis qu'avant la loi du 7 avril, ils n'étaient soumis qu'à un droit de 6 p. c.

Comme il ne se fabrique point de vases de cette qualité en Belgique, que dès lors on peut supposer qu'il n'entrerait point dans l'intention de la chambre, d'établir un droit aussi élevé sur ces produits, il a paru rationnel au gouvernement de modifier cette disposition en n'assujettissant les vases dont il vient d'être parlé qu'à un droit de 10 p. c. à la valeur; mais, afin d'éviter la fraude, on oblige les intéressés à déclarer la valeur par couple des vases qu'ils veulent introduire, et l'on confère aux employés de l'administration des douanes la faculté de préempter ceux de ces articles qui seraient déclarés au-dessous de leur valeur réelle.

ECHENILLAGE. — Un arrêté de la députation permanente, en date du 11 de ce mois, porte :

Art. 1^{er}. Tous propriétaires, fermiers, locataires ou autres, faisant valoir leurs propres héritages ou ceux d'autrui, sont tenus d'écheniller ou de faire écheniller les arbres, haies et buissons situés sur ces héritages, à deux époques de l'année, la première avant le 1^{er} mars prochain, et la deuxième avant le 1^{er} avril suivant, sous peine d'une amende dont le minimum est fixé à trois journées de travail, et le maximum à dix, conformément à l'article 1^{er} de la loi du 26 ventôse an 4.

L'école normale, malgré la faiblesse de ses ressources, marche bien; le comité chargé de la surveillance de cette institution, ne néglige aucun moyen de lui donner plus d'extension; mais on ignore pas que les écoles primaires dans les communes rurales, sont pour la plupart, sous la direction d'instituteurs peu capables, qui ne poussent pas d'ailleurs l'enseignement aussi loin que dans les écoles de la ville. Il résulte de là une grande inégalité dans le personnel attaché à nos institutions primaires et ces jeunes gens auxquels des bourses sont accordées par la province.

Dans le but d'approprier les leçons à la force de ceux qui sont appelés à les fréquenter, on va organiser deux divisions pour les cours les plus importants : les mathématiques, la grammaire française, et la lecture.

Nous applaudissons à cette résolution et au zèle des professeurs qui, quoiqu'ils ne jouissent que d'un traitement de 600 frs., consentent à augmenter les heures de leurs leçons. Toutefois, dans l'intérêt de l'école elle-même, nous verrions avec plaisir porter cette faible rémunération à un taux plus élevé, ce qui permettrait aux professeurs de consacrer quelques heures de la journée à la préparation de leurs leçons. A l'appui de cette opinion, il n'est pas inutile de rappeler que,

pour un nombre d'heure à peu près égal, les professeurs de l'école industrielle jouissent d'un traitement de 1200 frs., il en est de même du directeur de l'école du soir pour les filles.

Le budget de la ville n'est pas encore voté; s'il reste des fonds disponibles, nous croyons que nos magistrats communaux ne pourraient en faire un meilleur emploi que d'augmenter le subside de l'école normale.

Le conseil provincial, à sa dernière session, a donné l'exemple en augmentant le crédit pour des bourses d'un millier de francs.

THÉÂTRE. — BÉNÉFICE DE M^{lle} ST-ANGE.

Première représentation d'Anne de Boulen.

L'opéra attendu depuis si long-temps, *Anne de Boulen*, a fait hier son apparition, en présence d'un public nombreux. Déjà une heure avant le lever du rideau, on refusait des billets, et plus de 400 personnes s'en sont retournées comme elles étaient venues, faute de place. Mais, hâtons-nous de le dire, cet empressement était mérité, et l'artiste dont le nom figurait en tête de l'affiche s'en est surtout montrée digne.

Inutile de dire que le poème, comme tous ceux des opéras italiens, est insignifiant et sans couleur; l'on voit qu'il a été arrangé de manière à servir à toutes les fantaisies du compositeur. C'est ainsi que vous voyez en scène un tyran sanguinaire (basse chantante), un amant adoré et sacrifié (premier ténor), un page, masculin de costume seulement (2^e chanteuse), une reine vertueuse et coupable, également apte au désespoir, à la folie, à la douce prière (1^{er} soprano), une rivale aussi vertueuse et très-coupable (2^e soprano); ajoutez à cela un frère mourant par fantaisie (2^e basse), une espèce de brigadier de gendarmerie (2^e ténor) et vous aurez tous les personnages chargés de nous faire entendre la belle musique de Donizetti.

Malgré son peu d'importance, disons cependant un mot de l'intrigue. *Henri VIII*, ce roi d'Angleterre, absolu et sanguinaire, en est à sa seconde femme; *Anne de Boulen* est sur le trône; mais il commence à en être fatigué et veut la remplacer par une de ses dames d'honneur, *Jeanne Seymour*; il cherche un prétexte pour faire rompre son mariage, lorsqu'il surprend, les armes à la main, dans l'appartement de la reine, *Alfred*, le jeune page de celle-ci et *Percy*, noble exilé, à qui le roi a fait grâce, sur la prière d'Anna dont il a été autrefois l'amant. Au moyen d'un faux aveu arraché au jeune page Alfred, qui est aussi amoureux de la reine, et qui par cet aveu croit la sauver, Henri VIII fait condamner à mort la reine et ses prétendus complices, *Percy* et *Rochefort*. En entendant sa sentence, Anna devient folle et ne recouvre la raison qu'à la vue du bourreau qui arrive pour la décapiter.

C'est sur ce canevas si pauvre que le maestro italien a composé une musique si belle, si grande, si mélodieuse. En tant que l'on peut en juger à une première audition, la partition nous a paru d'une facture large et bien nuancée; l'ouverture, comme celle de presque tous les opéras italiens, est négligée; elle contient bien quelques-uns des motifs de l'opéra, mais ils sont très-peu développés. La partie la plus soignée est celle de chœurs et des morceaux d'ensemble; la finale du 2^e acte est admirable, les 2^e et 3^e contiennent, du reste, aussi, de fort belles choses. Les morceaux capitaux sont le duo du 1^{er} acte entre Henri VIII et Seymour, une ravissante cantilène : « Sur ma main tremblante », chantée par Anna, au moment où elle revoit Percy; le grand air de la basse-taille au 2^e acte surtout la reprise : « Je l'aime, je l'adore » le trio du 3^e acte, l'air chanté par Terra : « Sauve-toi, je t'en supplie » et enfin celui de Mme. St-ANGE qui termine la pièce.

On nous apprend que le grand nombre de personnes qui n'ont pu hier avoir de places a engagé le directeur à rendre la pièce *vendredi prochain* abonnement suspendu. Attendons pour parler avec quelques détails sur la partition. Constatons cependant aujourd'hui l'ensemble avec lequel cet opéra a été donné; les chœurs, chose rare, ont parfaitement marché; M. Hermann s'est très-bien tiré du personnage ingrat et difficile de Henri VIII; M. Terra a su faire ressortir toutes les beautés de son rôle; mais les honneurs de la soirée ont été pour la bénéficiaire. Le rôle de *Rachel* de la *Juive* avait fondé sa réputation de tragédienne lyrique; elle s'est surpassée dans celui d'Anne de Boulen, malgré un enrouement assez fort, suite de son indisposition, qui paralysait une partie de ses moyens vocaux. L'esprit du personnage, le sentiment le plus parfait des intentions de Donizetti, comme le caractère de la femme au cœur noble, victime de la calomnie, ont été rendus par M^{lle} St-ANGE, sous les plus heureuses inspirations. Aussi le public a-t-il fait preuve de bon goût et de justice, en la rappelant à grands cris et en lui jetant une couronne.

Le spectacle commençait par un vaudeville nouveau en un acte, les *Deux Maîtresses*; malgré son exposition un peu longue et son manque d'action, cette pièce a été bien accueillie, grâce à quelques détails assez piquans.

SÉQUESTRATION D'UNE JEUNE FILLE PAR SON PÈRE ET SA BELLE-MÈRE.

Les époux Guyot, de Gérardvilliers, avaient à répondre, devant la cour d'assises de la Meuse, de la mort de leur fille Françoise-Sydonie Guyot, qui, à peine âgée de 15 ans, a succombé seule, sans secours, rongée par le froid, la misère et la vermine, dans une écurie où depuis plusieurs mois, la cruauté de son père la tenait enfermée, la chaîne au cou, sur un tas de paille pourrie.

Cette séquestration n'a pas eu pour motif, comme celle du jeune Willand, une horrible dépravation; la cupidité seule a été le mobile des époux Guyot. Nous ne reproduisons pas les détails de ce procès. Un seul fait donnera l'idée des tortures subies par la victime.

Un jour Guyot lia les mains de Sydonie derrière le dos, puis il l'attachait avec une chaîne fixée par un cadenas à un pilier de l'écurie; il prit ensuite un balai et l'en frappa à diverses reprises. La petite tourna autour du poteau, jusqu'à ce que la chaîne l'eût complètement enveloppée. Le père frappait toujours, et l'enfant tendait le dos en criant vainement : « Finissez donc, papa, je saigne. » Un témoin qui se trouvait là, dit enfin à Guyot : « Finissez donc, parain; à quoi il répondit : « Retire-toi, ou je t'en ferai autant. » Le témoin se retira en effet; il entendit que Guyot continuait de battre l'enfant, et que celle-ci criait encore : « Papa je saigne, finissez donc; » enfin le père blasphéma ces horribles paroles : « Saigne si tu veux; je voudrais avoir la dernière goutte de ton sang. »

La femme Guyot se livrait à des excès du même genre. Les dépositions des témoins ont révélé des détails qu'on ne peut écouler sans horreur. La femme qui a enseveli Sydonie a raconté comment elle avait trouvé le cadavre étendu dans l'étable entre une vache et un cheval; comment des plaies profondes creusées le long du dos s'étaient remplies de fange; comment la figure de la victime était toute bleue des coups qu'elle avait reçus; comment ses pieds avaient été pourris par la gelée, de façon que les os des doigts passaient à travers les chairs; comment le squelette amaigri (la jeune fille avait été fraîche et vermeille) exhalait une odeur si fétide, que la belle-mère avait été obligée de donner à cette même enveleuseuse un verre d'eau-de-vie pour la soutenir et lui donner la force d'achever sa triste besogne.

Les accusés sont déclarés coupables par le jury d'avoir séquestré leur fille et de lui avoir fait subir des tortures corporelles. La cour les a condamnés à la peine de mort.

Guyot est resté constamment impassible. Sa femme seule, à l'audition de la sentence, a donné des signes d'émotion.

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 19 JANVIER.

Naissances : 2 garçons, 2 filles.
Décès : 5 garç., 2 filles, 2 hom., 4 femmes, savoir :
 Henri Goset, houvreur, âgé de 68 ans, demeurant rue St-Nicolas en Glain, époux en 2^e nocces de Marie Bory. — Mathieu Bouillon, armurier, âgé de 46 ans, demeurant rue au Potay, époux de Josephine Goffette. — Anne Saive, fileuse, âgée de 85 ans, demeurant rue du Vert-Bois, veuve de Nicolas Jaquet. — Marie Catherine Géorgine Kenor, rentière, âgée de 80 ans, demeurant rue Fond St-Servais. — Marie Claire Josephine Catris, sans profession, âgée de 79 ans, demeurant faubourg Ste-Marguerite, veuve de Jean Baptiste Cuvelier. — Jeanne Frederick, couturière, âgée de 25 ans, demeurant rue de la Rose.
 Du 20 — **Décès :** 1 garçon, 2 filles, 1 homme, savoir :
 Bernard Hiano, âgé de 22 ans, soldat au premier régiment de ligne, celtibataire.
 Du 21. — **Naissances :** 15 garçons 5 filles.
Décès : 3 garçons, 1 fille, 2 femmes, savoir :
 Marguerite Amel, âgée de 79 ans, sans profession, rue Gérardrie, veuve de Jacques Tilkin. — Marie Jeanne Missaire, âgée de 67 ans, colporteur, faubourg St-Léonard, épouse en 2^e nocces de Henri Moise.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi 22 janvier, FRA DIAVOLO, opéra. — JUDITH, vaudeville.
 La troisième représentation de l'abonnement sera donnée à MM. les abonnés mercredi 25 à cause de l'inauguration du Passage Lemonnier.
THÉÂTRE DU GYMNASE.
 Jeudi, par extraordinaire, la 1^{re} représentation de la DEMOISELLE MAJEURE, les DEUX MAITRESSES, vaudevilles.
THÉÂTRE ROYAL.
 Vendredi, par extraordinaire, abonnement suspendu, la seconde représentation d'ANNE DE BOULEN, opéra.
 Incessamment la reprise de GUSTAVE, grand opéra.
 En attendant le DOMINO NOIR, L'AMBASSADICE, opéra; 450 ANS; LE PÈRE DE LA DÉBUTANTE, vaudevilles.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.
 HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.
 ON DEMANDE UNE MACHINE A VAPEUR de rencontre de la force de quinze à vingt chevaux pour un charbonnage. S'adresser au notaire CAMBIER, à Fontaine-l'Évêque près de Charleroy.

LUNDI 28 janvier 1859, à 10 heures du matin, le notaire MOXHON VENDRA aux enchères, en son étude, UNE BELLE ET BONNE MAISON DE COMMERCE restaurée à neuf, sise à Liège, rue Gérardrie, n°769, portant l'enseigne de la Cloche d'Or, joignant d'un côté à M. Thomas, de l'autre à M. Cerfontaine-Stas.

À VENDRE UN BEAU BILLARD En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

A LOUER pour le 25 mars, UNE MAISON avec cours et jardin, au commencement du Faubourg Hoche-Porte, n. 785, avec remise et écurie, si on le désire, s'adresser au n. 781.

PROVINCE DE LIÈGE.
 CONSTRUCTION D'UNE ROUTE D'AYWAILLES vers Louvegnéz.

AVIS. — VENDREDI 25 JANVIER 1859, à onze heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement, à Liège, il sera procédé pardevant M. le Gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de Mr. l'ingénieur-en-chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de l'autorité supérieure, à une nouvelle adjudication des travaux à faire pour la construction d'une route depuis aywailles jusqu'à la route de 1^{re} classe n° 4, de Bruxelles à la frontière prussienne vers Malmédy, près de Louvegnéz.
 L'adjudication aura lieu par soumissions cachetées, de la manière indiquée à l'art. 47 du devis des travaux.
 Ce devis et le supplément aux articles 44 et 45, sont déposés à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, et dans les bureaux de Mr. l'ingénieur-en-chef des ponts et chaussées, où l'on peut en prendre connaissance.
 Liège, le 12 Janvier 1859.
 Le Gouverneur de la province de Liège,
 BARON VANDENSTEEN.

ODONTINE.

Ce nouveau dentifrice, solide, d'une odeur et d'une saveur agréables, joint à la propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et d'arrêter l'émail, ainsi que d'en prévenir et arrêter la carie.
 DÉPÔT à LIEGE, chez M^{me} JANNÉ-JANSSON

Cadres dorés ET glaces.

DE MOLL, rue de l'Université vis-à-vis le Passage Lemonnier, fabrique CADRES GOTHIQUES depuis 1-50 à 5 frs. le pied et au-dessus; moderne de 50 centimes à 2 frs. le pied, pour glaces de 1-50 à 2 frs. le pied. Il garantit le fini et la solidité de sa dorure.
 Il se charge de toutes sortes d'encadrements ainsi que les glaces. On trouve chez lui un ASSORTIMENT de GLACES à prix fixe.
 DEPOT DE BANDAGES DE PARIS. 67

AVIS.

Caisse d'Épargnes,

ETABLIE PLACE VERTE, N° 11-41, A LIEGE,
 1. En conformité de l'art. 8 du règlement, les livrets doivent être présentés du 1^{er} au 28 février pour recevoir les intérêts échus le 31 décembre, ou pour les ajouter au capital si le total des dépôts ne s'élève pas au 1^{er} janvier à 2,000 francs, y compris les intérêts. A cet effet, le bureau sera ouvert tous les jours du mois de février, de midi à deux heures exclusivement, et les dimanches de neuf heures à onze heures du matin. Cependant les personnes dont les dépôts ne s'élèvent qu'à 1900 fr. et au-dessous, qui ne voudraient pas recevoir les intérêts échus au 31 décembre, peuvent attendre, pour présenter leurs livrets, les mois de mars et avril, pour y faire annoter les intérêts.
 Pendant les autres mois de l'année, on reçoit les placements tous les jours, les dimanches excepté, de 10 heures à midi, et les remboursements se font les mardi et samedi, de midi à deux heures.
 2. Par avis inséré dans les journaux en mars 1858, la direction de la société générale à Bruxelles, a informé les propriétaires de livrets, qu'à dater du 1^{er} juin 1858, les sommes déposées au dessus de 500 frs., ne seront remboursées, en tout ou en partie, que 45 jours après la demande, qui devra être inscrite sur les livrets, ou, que s'ils voulaient être payés dans le délai de 8 jours, ils devront en faire la demande par écrit à M. le gouverneur de la société générale à Bruxelles: M. l'agent de ladite société se charge de faire parvenir les lettres qui doivent lui être remises (non cachetées) avant deux heures.
 3. Le remboursement des sommes de 500 fr. et au dessous, se fera 8 jours après la demande, conformément à l'article sept du règlement inscrit aux livrets.

PARFUMERIE.

GILLON-NOSENT, rue Pont-d'Île, n° 32,
 vient de recevoir de Paris un grand assortiment de nouveautés en parfumerie: savon au portugal, au vétiver, à la menthe, au cacao, au pâte-chouly, savon d'aveline moussoux, savon d'amende amère, crème de savon d'amende amère, savon d'amendine, savon royal moussoux, onctueux, savon Britannique, et quantité d'autres savons pour la toilette et pour la barbe. — Brillantine pour fixer les cheveux, bâton de cire cosmétique qui les fixe et les noircit, pommade noire qui les noircit à l'instant où l'on s'en sert comme de pommade ordinaire.
 On y trouve aussi la poudre négretine et la pulvérine pour teindre les cheveux; lait virginal qui ôte les tâches de rousseur et blanchit la peau à l'instant, lait de rose; un assortiment d'odeur telle que pâte-chouly, vétiver, mousseline et beaucoup d'autres; eau-de-vie de lavande double et ambrée, eau de rose, vinaigre de Bully, pâte au miel, pommade Graisse d'ours, qui empêche la chute des cheveux, et toute espèce de pommade depuis le prix le plus élevé jusqu'au plus bas. — On trouve aussi à son magasin des eaux de Cologne de quatre maisons différentes.
 Le grand débit qui s'est toujours opéré dans ce magasin, le met à même de renouveler son assortiment tous les mois, de tout ce qui compose généralement la parfumerie et de tout ce qui paraît de nouveau.
 L'odeur de pâte-chouly empêche les mites de se mettre dans les habits.

LIBRAIRIE

DE L.-J. BAYAUX-PARIS, A HERVE.

On trouve à cette librairie tous les livres classiques à l'usage du collège et des écoles primaires; livres d'éducation, et ainsi que registres, papiers, plumes, encre et autres fournitures de bureau.
 Le même se charge de fournir tous les ouvrages de théologie, médecine et jurisprudence, livres de piété et la bonne littérature. 1602

LIBRAIRIE

SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

A. Leroux et Cie.

14, rue de la Régence, à Liège.
 LIBRAIRIES LEROUX, MONS, BRUXELLES, GAND, ANVERS, NAMUR.
 ASSORTIMENT TRÈS-COMPLET D'OUVRAGES ET GRAVURES, PROPRES À ÊTRE DONNÉS POUR ÉTRENNES; TOUS AVEC DE FORT BELLES GRAVURES ET MAGNIFIQUEMENT RELIÉS. 8114

LOGEMENTS MILITAIRES. — L'administration porte à la connaissance des habitants que par suite de l'arrivée en cette ville, aujourd'hui 21 et jours suivants, d'un grand nombre de militaires destinés aux 18^e et 19^e régiments de réserve, ainsi que d'autres miliciens, il arrivera probablement que les aubergistes se trouveront dans l'impossibilité de recevoir tous les hommes qui leur seront destinés par le fait des substitutions. Elle croit donc devoir prévenir les personnes que la chose concerne, qu'il sera utile, à partir du 22, de se prémunir contre tout embarras en s'assurant d'avance si elles pourront ou non placer dans un logement quelconque les militaires qui reflueront vers leurs domiciles.
 Les logements du 25 se répartiront entre les quartiers du Sud (partie hors ville), de l'Ouest et du Nord.
 Liège, le 21 janvier 1859.
 GÉRALES. — Le collège des bourgmestres et échevins porte à la connaissance du public qu'il résulte de la déclaration de M. le ministre de l'intérieur en date du 7 de ce mois, que les grains de froment et de seigle sont prohibés à la sortie à partir du 14 du courant.
 Liège, le 16 janvier 1859. Le président, J. J. TILMAN.

BOURSES.

LONDRES, LE 18 JANVIER.	
5 ^e consolidés.	95
BELGE. 1852.	99 5/8
Hol. Dette active.	54 5/8
Portug. 5 p. c.	56 1/2
Id. 5 p. c.	25 1/2
Esp. Emp. 1854.	18 1/4
Différées	7 5/4
Passives	4 1/4
RUSSE.	114
BRESIL.	78
MEXICAINS 6 p. c.	—

AMSTERDAM, LE 20 JANVIER.	
Ardoin 16 15/16; dette active 54 5/8. Du 19. Ardoin 16 9/16.	

ANVERS, LE 21 JANVIER.	
ANVERS. Det. act.	104
Det. diff.	50
Emp. de 48 mill.	97 1/4
Id. de 50 mill.	88
HOLL. Dette. activ.	—
Rente rembours.	—
AUTRICHE. Métall.	107 5/8
Lots de fl. 100.	—
Id. 250.	464
Id. 500.	850
POLG. Lots fl. 500	120 1/2
Id. 300	137 1/2
BRES. Em. L. 1854.	77 1/4
ESPAGNE. Ardoin.	16 1/2 et
Dette passiv. 1854.	—
Différée.	5
DANEMARC. E. Notl.	95 1/2
Dito à L.	74
Prusse. Em. à Berl.	122 1/2
NAPLES. Cert. Fal.	95 5/4
Et. Rom. Lev. 1852.	100 5/4
Cert. à A. 1854.	99 1/4

BRUXELLES, LE 21 JANVIER.	
Dette active 2 1/2	53
Emp. Rothschild.	97 5/4
Fin courant.	—
Emp. de 50 mill.	87 1/4
Id. de 57 mil.	67 1/4
Emp. de 1852 (A).	—
Act. de la Soc. G.	765
Emp. de Paris.	4620
S. de Comm. de c.	115
B. de Belgique.	60
C. de S. et Oise.	101 1/2
Hauts-Fourneaux.	97
Banque Foncière.	—
Idem.	—
Flenu.	—
Hornu.	—
Sclessin.	—
Soc. Nationale.	105
Levant du Flenu.	119
Ougrée.	—
Sars-Longscham.	—
Chemin de Fer.	—
Vennes.	—
St-Léonard.	—
Chatelineau.	—
Verrieres.	—
Betteraves.	—
Verr. de Charl.	—
L'Espérance.	—
Brasseries.	—
Tapis.	—
Fer d'Ougrée.	—
Mutualité.	106 1/2 et
S. C. Bruges.	—
Monceaux.	—
Act. Réunies.	55
Borinage.	—
Houyoux.	—
Papeterie.	—
Lits de Fer.	—
Luxembourgeoise	—
Civile.	—
Herve.	—
Ch. de Fer de Col.	—
Ch. de B. M. et B.	—
Asphalt.	—
Holl. Dette active.	54
Losrenten inscrit.	100
Autriche. Métall.	107 1/4
Naples. C. Falcon.	—
Espagne. Ardoin.	16 5/8
Fin courant.	—
Prime un mois.	—
Différée de 1850.	—
Idem de 1855.	—
Passives.	—
Bresil. E. de Roth.	—
Rome. E. de 1854.	160 1/2

VIENNE, LE 12 JANVIER.	
Métalliques 5 p. c., 108 1/2 — Actions de la Banque, 1484.	

MARCHÉ DE LIÈGE DU 21 JANVIER 1858.	
Froment, l'hectolitre.	fr. 22 28.
Seigle, idem.	16 60.

Imprimé chez J.-B. NOSENT, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.